



Ministère de l'éducation nationale

LYCEE LOUIS AUDOUIN DUBREUIL
1, Rue Philippe Jannet -BP 35-
17415 Saint Jean d'Angély
Tel : 05.46.33.38.00 – Fax : 05.46.33.38.18
int.0170051n@ac-poitiers.fr

SEJOUR PEDAGOGIQUE 2025

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Marché de service

Marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

SOMMAIRE

Article 1	Objet du marché
Article 2	Procédure de passation
Article 3	Délai de validité des offres
Article 4	Présentation des offres
Article 5	Critères de choix
Article 6	Pièces constitutives du marché
Article 7	Facturation et paiement
Article 8	Information des candidats
Annexe 1	Engagements du candidat
Annexe 2	Lots (cahier des charges).

POUVOIR ADJUDICATEUR :

ETABLISSEMENT : Lycée Louis Audouin-Dubreuil
1 Rue Philippe JANNET – BP 35
17415 St JEAN D'ANGELY

Représenté par son chef d'établissement :

Le Proviseur Madame Coralie MARQUOIS,

Comptable assignataire des paiements :

Agent Comptable du Lycée Polyvalent Louis Audouin-Dubreuil : Monsieur Olivier BELVEZE

Article 1 - Objet du marché

Le présent marché porte sur les séjours pédagogiques et se compose des lots suivants :

- **Lot 1** : séjour à « Sur les Traces de l'Europe : Strasbourg, Francfort et Luxembourg »

Article 2 - Procédure de passation

Le marché est un marché à bons de commande, sans remise en concurrence lors de l'attribution des bons de commande, passé dans le cadre des dispositions de l'article 80 du décret précité.

Article 3 - Délai de validité de l'offre.

S'agissant de séjours linguistiques et culturels programmés, le soumissionnaire devra impérativement indiquer les conditions de maintien de l'offre ainsi que les événements pouvant entraîner une variation de celle-ci (taux de variation maximum à spécifier). **Le prix doit englober les frais du chauffeur ainsi que la totalité des prestations décrites en annexe 2.**

En cas d'augmentation du prix du voyage de plus de 6 %, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, sans indemnité pour le prestataire retenu.

Article 4 – Présentation des offres

Les offres sont à transmettre :

- sous forme dématérialisée sur le site de l'AJI France (www.aji-france.com)
obligatoirement

La date de réception des offres
Est fixée au 23 novembre 2024

Article 5 – Critères de choix

- 45 % Prix du séjour
- 45 % Qualité prestations
- 10 % Qualité services associés.

Article 6 - Pièces constitutives du Marché

Le présent document valant acte d'engagement et ses annexes : détail ou devis chiffré signé par le candidat

Il est rappelé que la convention ne pourra être signée que si elle prévoit expressément une clause d'assurance (incluse dans le prix) permettant à l'établissement de se désister, sans frais, au cas où une interdiction de sortie et de voyage émanerait de toute autorité de l'Education Nationale (et non du ministère des affaires étrangères), notamment en cas **de pandémie ou de risques terroristes**.

Article 7 – Facturation et Paiement

- Les factures d'acompte, dont le montant sera limité à 70 % du prix total de la prestation, seront présentées au règlement après la signature du contrat.
- Le solde sera versé **au moment du départ**.

Mode de règlement par virement administratif (délai de paiement : 30 jours après réception de la facture). Les factures sont à déposer sur la plateforme dématérialisée **CHORUS PRO**.

Article 8 – Information des candidats

- Les candidats non retenus seront alertés, par courrier simple, dans les 15 jours qui suivront la date de commission de choix.

Fait à St-Jean d'Angély, le 12 novembre 2024
Le Pouvoir Adjudicateur



C. MARQUOIS

ANNEXE 1

Engagement du candidat :

Je soussigné (nom prénom)

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

Adresse du siège social d'exploitation ou agence :

- N° SIREN (9 chiffres)
- Code APE
- N° registre du commerce ou des métiers
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions

Ayant pris connaissance du présent document que j'accepte sans modification ni réserve :

1. m'engage à exécuter les prestations, objet du marché, détaillées au présent document et dans le devis annexé, pour un prix de.....
2. affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ne pas tomber, à titre personnel ou au titre de l'entreprise ou de la société que je représente, sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 avril 1952
3. demande que les sommes dues au titre du présent marché soient portées au crédit du compte suivant (porter le numéro complet et joindre un RIB)

A.....le.....lu et approuvé
(signature et cachet)

